



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

Cession de terrain à Monsieur [REDACTED]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99024

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

Cession de terrain à Monsieur [REDACTED]

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur et Madame [REDACTED] demeurant à Niort [REDACTED] souhaitent acquérir une parcelle de terrain prélevée sur la propriété de la Ville de Niort cadastrée section HC n° 115.

A l'issue des études effectuées dans le cadre du projet de l'opération d'urbanisme réalisée en liaison avec la SEMIE, rue de la Plaine, il s'avère qu'il est possible pour la Ville de Niort de rétrocéder à M. et Mme [REDACTED] environ 70 m² de terrain, étant indiqué que la prise de possession ne pourra pas intervenir avant le 1er Février 2000.

Cette cession s'effectuerait moyennant le prix de 60 F/m² conforme à l'avis du Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette cession aux conditions exposées ci-dessus,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir sachant que tous les frais découlant de cette cession ainsi que l'édification de la clôture en limite de propriété seront à la charge de M. et Mme [REDACTED]

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)